

éminemment identitaire et politique du culte qui y prenait place. Cette dimension perdura tout au long du XX^e siècle. Le retour controversé de Vilnius dans le giron polonais (1922) fut ainsi célébré par Piłsudski au moyen d'un ex-voto qui remerciait la Vierge au nom de la Pologne. «Ostra Brama» fut également le nom de code de la tentative de Krzyżanowski, vouée à l'échec, de reprendre Vilnius aux Allemands en 1944. Mais l'importance du culte d'Aušros Vartai se mesure également à ses nombreuses répliques qui ont donné naissance à autant de sanctuaires-relais : à Varsovie, à Białystok, à Gdańsk, mais aussi à Paris (en 1841, le retour de Towliański et Mickiewicz fut commémoré au moyen d'une réplique* de l'image miraculeuse, installée dans l'église Saint-Séverin), au Vatican et en Amérique.

Anton SERDECZNY

Bibliographie. BARANOWSKI (1991) ; KAŁAMAJSKA-SAEED (1990).

Vœu

Depuis au moins le XII^e siècle, les chrétiens voient en la Vierge une figure privilégiée de l'intercession en faveur des pécheurs et la célèbrent alors comme *advocata et patrona* ou *advocata et protector*. Par ces mots, ils reconnaissent sa capacité à intercéder auprès de Dieu tout autant que son autorité protectrice. Des communautés entières (des ordres, des confréries, des familles...) se rassemblent alors sous la protection de la Vierge que l'on commence à représenter, à partir du XIII^e siècle, avec un grand manteau* sous lequel elle accueille ses protégés. Les villes médiévales, à leur tour, choisissent comme «patronne», c'est-à-dire comme «protectrice», celle qu'on tend également à appeler la *Mater omnium*, la Mère de tous. L'exemple le plus célèbre est sans conteste la cité de Sienne, célébrée comme *civitas Virginis* (cité de la Vierge), depuis que la ville, après avoir confié ses clés à la Vierge, a remporté la bataille de Montaperti (1260) contre les Florentins : cette victoire attribuée à Marie marque le début du patronage de la Vierge sur la ville.

Par la suite, nombreuses sont les villes à faire de Marie leur figure protectrice et tutélaire. Le processus reste très informel jusqu'à ce que, en 1630, l'Église romaine décide de l'encadrer fermement en imposant des normes pour l'élection des saints patrons des villes

et des royaumes. Rome entend désormais contrôler de manière plus étroite la sainteté et exige des autorités publiques que chaque élection d'un nouveau saint patron réponde à des critères strictement établis par ses soins. Ainsi, l'élection doit désormais avoir lieu lors d'une cérémonie civique au cours de laquelle ces autorités locales doivent consacrer leur ville au nouveau saint au nom de la population, avec l'accord de l'évêque et du clergé. Les formes cérémonielles peuvent varier mais certains éléments restent stables : quand elles se choisissent la Vierge pour patronne, les autorités font le voeu de l'honorer toujours en échange de sa protection et de son assistance et lui remettent parfois les clés de la ville. La prestation du serment est généralement suivie d'une importante procession où la cité entière déambule dans les rues en suivant la statue de la Vierge qu'ils viennent d'élire comme protectrice. Si, en effet, la Vierge n'est pas la seule à être choisie, elle prend la tête du long cortège des saints érigés en protecteurs des cités. Elle a pour elle d'être une figure extrêmement plastique, susceptible de s'adapter à des réalités très différentes. Ses titres sont nombreux : Vierge de Miséricorde, Notre-Dame du Bon Secours, Notre-Dame du Bon Conseil, Notre-Dame des Sept Douleurs*, Notre-Dame du Rosaire... Ils sont même susceptibles de se compléter les uns les autres, dans une sorte de processus d'accumulation, la Vierge pouvant être choisie plusieurs fois comme patronne d'un même lieu, mais sous des titres différents. Les possibilités de recourir au patronage de la Vierge se multiplient encore quand on se tourne vers les Vierges miraculeuses locales, fréquemment choisies comme saintes patronnes : leur puissance miraculaire est le témoin, selon les habitants, de la capacité de Marie à assurer la protection de chacun. Elles suscitent par ailleurs des dévotions locales ou régionales fortes, à la nette dynamique identitaire, et s'imposent ainsi comme de solides référents communs.

Les raisons de consacrer une ville à la Vierge sont multiples. Dans des régions perpétuellement en guerre, comme les Pays-Bas méridionaux, élire la Vierge comme patronne est une manière d'offrir aux villes une protection solide contre les ennemis, Marie étant chargée de les protéger des douloureux désastres de la guerre. Les villes en frontière de catholicité choisiront plutôt la Vierge pour réaffirmer leur identité face aux protestants* qui lui nient son statut d'intercesseur. C'est le cas d'Anvers qui célèbre la Vierge comme patronne au lendemain de la reprise de la ville aux calvinistes par les troupes de Philippe II en faisant installer sa statue au sommet

de l'hôtel de ville: selon les jésuites, à l'origine de cette initiative, cette consécration devait donner à la ville l'occasion de s'opposer aux «entreprises des hérétiques» et «nettoyer [la ville] de leurs erreurs scélérates». Ailleurs encore, les consécration mariales ont plutôt comme objectif de protéger la ville d'épidémies ou de catastrophes naturelles. Ainsi, en Espagne, la figure de Notre-Dame de Los Remedios, promue par les trinitaires et réputée protéger de la peste, est devenue une des patronnes les plus sollicitées par les villes espagnoles, jusqu'à Mexico dont elle est depuis 1574 la patronne. Cent soixante ans plus tard, c'est vers la Vierge de Guadalupe* que se tourne la même ville de Mexico pour se protéger de la peste en l'érigéant, par accumulation patronale, en nouvelle protectrice. Enfin, choisir la Vierge comme patronne peut aussi être une parade liturgique. Ainsi, lorsqu'en 1642 Rome supprime de la liste des fêtes obligatoires la fête de la Conception (8 décembre) mais y intègre celle du saint patron des villes et des royaumes, de nombreuses villes espagnoles se placent sous la protection de l'Immaculée Conception*, alors même que la doctrine fait l'objet de vives querelles que Rome souhaiterait faire taire, sans y parvenir toutefois. Les Habsbourg* qui, soutenus par la Compagnie de Jésus et l'Europe dévote, mènent une ardente campagne en faveur de la doctrine contestée, font à leur tour de l'Immaculée Conception la patronne de leurs territoires. Ainsi, Ferdinand de Habsbourg consacre en 1647 la Basse-Autriche à l'Immaculée Conception. Quelques années plus tard, une poignée d'immaculistes convaincus tenteront de persuader son cousin Philippe IV de faire de même dans les Pays-Bas méridionaux. En 1650, les catholiques irlandais font à leur tour le vœu de la choisir comme patronne du royaume d'Irlande, à une époque où l'armée irlandaise plie devant l'inexorable avancée de la brutale armée parlementaire anglaise menée par le puritain Cromwell qui a transformé la guerre en croisade... Enfin, avant eux, en 1646, Joao IV avait déjà choisi l'Immaculée Conception comme *padroeira* du Portugal.

Ce patronage immaculiste révèle une dernière caractéristique de la désignation de la Vierge comme protectrice à l'époque moderne: celle-ci est non seulement marquée par un renforcement étroit de la réglementation romaine mais également par un changement d'échelle majeur. En effet, de patronne des villes, la Vierge devient aussi patronne de duchés ou de royaumes. Marie apparaît tôt comme la *Patrona Hungariae* (Patronne de la Hongrie*) mais le mouvement se précipite au XVII^e siècle: en 1616, Maximilien de

Bavière fait installer sur la façade de sa résidence munichoise une statue de la Vierge avec à ses pieds une inscription la proclamant Patronne de Bavière (*Patrona Boariae*). En 1638, ce patronage marial sur la Bavière est réaffirmé par l'érection en plein cœur de Munich d'une haute colonne surmontée de la statue de la Vierge. Sur le piédestal, Maximilien fait graver les mots *Boiae Dominae Benignissimae Protectrici Potentissimae* («À la Vierge, très bienveillante et très puissante Dame Protectrice de la Bavière»). La même année, Louis XIII prononce son célèbre vœu qui le place lui-même, son État et ses sujets sous la protection mariale. En guise de témoignage, il promet d'ériger dans la cathédrale Notre-Dame de Paris un autel où le pinceau de Philippe de Champaigne le montrera aux pieds de la Vierge et du Christ descendu de la Croix, leur tendant sa couronne et son sceptre. La cérémonie de proclamation solennelle a lieu le 15 août, jour de l'Assomption, dans l'église des minimes d'Abbeville. Le roi s'y trouve avec ses troupes pour combattre les troupes espagnoles stationnées dans les Pays-Bas, où l'on invoque la même Vierge dans l'espoir de vaincre celui-là même qui vient de lui vouer son pays. En 1656, le roi de Pologne Jean Casimir Vasa, d'abord défait par la Suède, revient en Pologne pour reprendre le pays aux Suédois, s'installe à Lviv (Léopol) et recommande son royaume à la Vierge.

On voit dans quel contexte de tensions religieuses, la guerre de Trente ans et ses soubresauts, sont proclamées ces consécration par les princes de presque tous les principaux États catholiques. Mais le phénomène ne marque pas la seule Contre-Réforme et se poursuit à l'époque contemporaine. On se souviendra, entre autres nombreux exemples, que Notre-Dame Aparecida* est devenue la patronne du Brésil en 1930, que la Vierge de Guadalupe est reconnue comme patronne des Philippines en 1935 et celle de Suyapa comme la patronne du Honduras en 1943, que le Cameroun a été consacré à la Vierge en 1961... et que récemment, en 2013, les autorités religieuses du Liban ont voué le pays au cœur* immaculé de Marie, en présence des autorités civiles et militaires. Ces consécration révèlent combien le culte marial fonde encore les identités régionales et nationales et combien la Vierge assume encore le rôle de référent identitaire fort.

Annick DELFOSSE

Bibliographie. DELFOSSE (2009); LAURENTIN (2004); SALLMANN (1994).